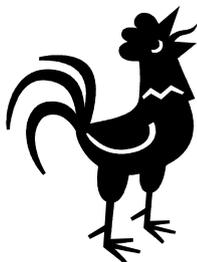




Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté
N° 2007 – PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article
L.141-1 du Code de l'Environnement.

Association loi 1901
N° 0913012827

avril 2008



**Faut-il faire
"COCORICO ?"**

Résultats des élections

UCVB a **remporté** les élections :
MAIS !

42% des Urbisylvains se sont abstenus !
49,22% ont voté « **contre** » UCVB !

18% d'Urbisylvains n'ont pas renouvelé leur confiance
par rapport à la campagne de 2001 !

La nouvelle équipe municipale va-t-elle en tenir
compte et influencer Monsieur le Maire à prendre une
autre optique envers BVVB ?

De nombreuses Municipalités ont compris que
collaborer avec une association présentait plus
d'avantages que d'inconvénients.
Nous osons toujours espérer que ce nouveau mandat
sera un nouveau départ dans l'espoir qu'une
collaboration vaut mieux qu'une opposition.

Promesses à tenir

Ce qui devrait changer dans notre cadre de vie :

Notre maire s'est engagé par écrit pour :

Le bruit et la pollution

Bulletin n°2

Notre Maire est conscient que notre milieu urbain ne
doit pas devenir un enfer de bruit et de pollution.
Préserver et améliorer notre milieu périurbain est un
devoir.

MAIS quels moyens vont être mis en œuvre pour
diminuer le bruit et la pollution ?
BVVB aimerait être informée.

Bientôt, en début de mandat «Les trottoirs» :

Bulletin n°2

Une campagne d'identification des « points noirs »
(passages piétons, largeur des trottoirs) sera lancée.
Une circulation sécurisée des piétons et des
personnes à mobilité réduite sera notre priorité.

Les éclairages, pistes cyclables, parcours de santé :

- Route de St Eloi, un éclairage et une réfection totale
des abords permettra la création d'une piste cyclable
et d'un chemin pour les piétons.

- Le CR9 se verra doté des mêmes aménagements.
Une promenade pédestre le long du Mort-Rû sera
réaménagée et prolongée jusqu'aux abords du
Ruisseau Blanc.

- Une aire de jeux et de pique-nique verra le jour le
jour dans la zone du CR9.

- un parcours de santé sera implanté dans les massifs
boisés.

- Prise en charge des parcelles boisées par l'ONF.

La communication - Les réunions de quartiers :

Bulletin n°1

Des réunions seront systématiquement organisées au
niveau des rues et/ou des quartiers !!!

**Dans certaines mairies des réunions de quartiers
sont programmées annuellement en début d'année
avec nomination de Responsables de quartier.**

Mettre en œuvre des opérations : type « les élus à
votre porte »

BVVB aimerait le constater.

Disponibilité de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire sera toujours à votre écoute et
disponible :

**Le souhait de notre association est que ces écrits
soient suivis d'actes au plus vite.**

BVVB Siège Social : 47, rue du Grand Noyer 91620 La Ville du Bois Tél. 01 69 01 69 22

Site Internet <http://www.bvnb.org> ** Mail : bvnb@wanadoo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique